



Consom'Agir

JUILLET—AOUT 2017
N°165

Le Magazine du Consommateur

UFC-Que Choisir Grenoble-Voiron



Page 7

Des litiges gagnés
avec notre association locale



Page 2

Bien choisir
son vélo assistance électrique



Page 3

Comment annuler
une location de vacances



Page 4

Déodorant ou antitranspirant ?



Page 6

SOMMAIRE

Des litiges gagnés !.....	2
LOISIRS	3
Bien choisir son VAE.....	3
NOS LETTRES TYPES	4
Annuler une location de vacances.....	4
La garantie « protection juridique ».....	
PREPAREZ VOS VACANCES	5
Alarmes, vidéosurveillance.....	
Avec les tarifs de la SNCF : partez malin en réservant à l'avance.....	5
SANTE	6
Audioprothésistes.....	
Attention aux déodorants	6
Alerte sur les programmes minceur.....	
DOSSIER	7
Pourquoi les prix deviennent fous sur internet ?.....	7
Rabais sur internet.....	
NOS ACTIONS LOCALES	8

Editorial

Chères Lectrices, Chers Lecteurs,

Voici le deuxième **Consom'Agir** de l'année dans une version encore plus actuelle et grâce au travail passionné des bénévoles qui siègent à la Commission de communication. Cette présentation ne devrait pas subir de modifications majeures quant à la forme et le fond durant cette année, néanmoins vos suggestions sont encore les bienvenues.

Parallèlement, « l'espace Multi-ouvert A changer médias » est ouvert dans nos locaux depuis mi-février 2017, les lundis, mardis et jeudi de 14H à 16H.

Vous pourrez consulter sur place les revues « QUE CHOISIR ». Un poste informatique est également à votre disposition avec un accès à « QueChoisir.org » sous conditions. Les modalités d'utilisation sont affichées, l'accès gratuit est ouvert à tous les consommateurs. Des bons de commandes des différentes revues éditées par notre fédération sont à votre disposition sur place, avec un paiement uniquement par chèque. (Tarif préférentiel)

Notre Commission Santé a édité une nouvelle plaquette qui est disponible dans nos locaux. Vous retrouverez un exemplaire sur notre site : grenoble.ufcquechoisir.fr

Une enquête réalisée par l'une de nos stagiaires en février 2017 a démontré que les litiges traités par nos conseillers concernaient plusieurs domaines (services marchands, logement, Internet, Assurances, etc.). Contactez-nous au **06 07 07 99 65**.

Michel NAMY



A Grenoble, des litiges gagnés par UFC Que Choisir !

Un malus pour l'assureur PACIFIA !

Notre adhérent *Vincent B...*, est domicilié dans le TRIEVES. En 09/2016, alors qu'il sortait de sa voiture et allait s'installer dans son fauteuil roulant (*Vincent B. est tétraplégique*), celui-ci a été victime d'un vol portant sur plusieurs appareils, ordinateur, téléphone portable ainsi que divers accessoires, un vol sans agression physique. Heureusement.

Le voleur profitant de la vulnérabilité de *Vincent B.* : « les portières de son véhicule étant ouvertes ».

Le préjudice est estimé à **2600 €**.

Dans un premier temps, l'assureur PACIFICA refuse la prise en charge, au motif qu'il n'y a pas eu agression, condition stipulée sur le contrat.

Nous rédigeons un courrier à son assureur en date du 05/02/17, et nous recevons de PACIFICA un courrier daté du 09/03/17 qui stipule que l'assureur a revu sa position, et considère qu'il s'agit bien d'un vol avec agression.

Le montant du remboursement est de 1805 €, ce qui va permettre à Vincent B. de remplacer ses équipements et ce dernier nous gratifiant "MILLE MERCI" !

Orange n'aime pas les déménagements

Mme S... est abonnée chez Orange avec fibre optique. Elle prévient par téléphone de son déménagement imminent, on lui confirme que sa demande a été prise en compte et que sa ligne sera transférée et opérationnelle deux jours après son arrivée dans le nouveau logement.

Mais l'immeuble dans lequel *Mme S...* emménage n'est pas équipé de la fibre optique. Arrivée dans son nouvel appartement, *Mme S...* attend l'arrivée d'un technicien pour l'installation de sa ligne téléphonique et internet promis lors de son appel.

Sauf que le technicien ne viendra jamais. Après plusieurs appels téléphoniques contradictoires, *Mme S...* apprend que sa ligne est résiliée et son contrat annulé.

Finalement après plus de 3 semaines d'attente, *Mme S...* s'adresse à un autre opérateur qui installe internet et une ligne fixe en 10 jours. Mais Orange lui réclame une somme de **292 €** prétendant que c'est *Mme S...* qui a résilié le contrat en s'adressant à un autre opérateur.

Mme S... qui est adhérente à UFC Que Choisir expose son litige et obtient l'annulation de sa dette auprès de Orange.



le vélo assistance électrique à vous de bien choisir



Avantages et limites

Avantages. Vous repartez très facilement après chaque arrêt à un feu. Vous passez les côtes sans effort. Vous transportez aisément un enfant sur un siège derrière vous. L'entretien est très peu coûteux. Les sensations en roulant sont en général jugées très agréables.

Limites. Quand la batterie est déchargée, vous vous retrouvez avec un vélo pesant un âne mort, entre 20 et 30 kg. Choisissez un modèle le plus léger possible si, pour le ranger chez vous, le charger dans un TER ou le garer à votre travail, il vous faut franchir des marches vélo à la main, ou manœuvrer dans un couloir étroit.

Le vol : attention peut faire des envieux, il est préférable de partir avec la batterie quand vous le garerez.

Le prix

Il varie entre 600 et 6000 euros.

En dessous de 600 €, attention.

Entre 700 et 1 200 €, l'éventail de choix est déjà large en matière

de vélos urbains ou mixtes randonnée-ville, à condition de ne pas être trop regardant sur la qualité des finitions.

Entre **1 200 et 3 000 €**, vous trouverez soit des vélos urbains de bonne facture et bien équipés (freins à disque, éclairage très performant, cadre en aluminium, moteur dans le pédalier, assistance proportionnelle, design élégant, etc.), soit des vélos tout-terrain électriques.

Au-delà de 3 000 €, vous aurez un VTT haut de gamme.

À partir de 6 000 €, enfin, commence le nec plus ultra du VAE : un vélo de compétition doté d'un moteur miniaturisé et invisible, niché dans le cadre, en prise directe avec le pédalier.

La batterie

Pour des trajets courts, une batterie de 8 Ah suffit.

En **théorie de 360 W**, la



puissance sur laquelle vous pouvez compter réellement avec une batterie 10 × 36 tourne plutôt autour de 250 W/h.

C'est suffisant pour grimper n'importe quelle côte sans effort. En

résumé : **plus l'ampérage est élevé, plus l'autonomie est importante**, et plus le voltage est élevé, plus la conduite sera « facile ».

Les fabricants sérieux donnent des fourchettes larges, type « 50 à 95 km ». disons qu'une batterie de 36 V-10 Ah neuve permet de parcourir plusieurs dizaines de kilomètres à une allure comprise entre 15 et 25 km/h. Avec le temps, les performances vont se dégrader, mais vous pouvez compter sur plusieurs centaines de cycles de charge et décharge si vous avez une batterie de marque réputée : Bosch, Yamaha, Panasonic, Sram, Shimano, Giant... Le coût de la recharge sur secteur est négligeable, de l'ordre de quelques centimes pour 50 km.



Le moteur

Il peut être situé dans la roue arrière, dans la roue avant ou dans le pédalier, ce qui est idéal car le vélo est alors bien équilibré.

Placé dans une des roues, le moteur peut gêner la réparation en cas de crevaisson. S'il est installé dans le moyeu de la roue avant, il





Défendez-Vous avec Nos Lettres-types

Vous avez réservé votre location de vacances auprès d'un professionnel ou d'un particulier. Pour la réservation, vous avez versé une somme d'argent qui vous engage. Mais, quelques jours avant de partir, vous décidez de tout annuler en raison d'un imprévu ou d'un autre motif. Vous souhaitez obtenir le remboursement de ladite somme. À l'inverse, l'annulation de votre location est le fait du propriétaire et vous souhaitez être remboursé(e) de ladite somme.

VACANCES

Lettre type : Annulation d'une location de vacances



Lettre type—Annulation d'une location de vacances

Lettre à adresser en recommandé avec AR au propriétaire

Vos prénom et nom

Votre adresse

Code postal—Ville

Destinataire

Adresse du destinataire

Code postal—Ville

A, le

Attention : cette lettre type n'a pas vocation à se substituer à des conseils personnalisés qui pourraient vous être fournis par nos associations locales ou par des professionnels du droit.



Elle a pour objet de Vous proposer une argumentation que vous jugez pertinente au regard de votre situation.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que je souhaite annuler la location de votre appartement situé à (indiquez le lieu) et réservé du au (date du séjour).

Cas N°1— Annulation pour un motif prévu au contrat

En effet, j'ai (décrivez les raisons de votre renoncement)

Aux termes du contrat signé le (date), ce motif d'annulation a pour conséquence de ... (précisez les conséquences de l'annulation prévues au contrat)

C'est pourquoi, je vous demande de (précisez votre demande, par exemple restitution de sommes ou reconnaissance que l'imputation de l'acompte suffit à désintéresser le bailleur).

Ajouter éventuellement :

A défaut de réponse favorable, je me verrai contraint(e) de saisir la juridiction compétente afin d'en demander la restitution.

Cas n°2—Annulation avec versement d'arrhes

Conformément au contrat signé le (date), je vous ai déjà versé euros titre d'arrhes.

Je vous informe par la présente de ma volonté de me dédire du contrat. Conformément à l'article L.214-1 du code de la consommation (ou article 1590 du code civil pour un contrat conclu entre particuliers), je perds cette somme versée et je suis quitte de tout.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser de cette annulation, (si c'est le propriétaire qui annule, il doit vous restituer le double des arrhes versées).

Cas n°3—Annulation pour cas de force majeure

Je vous informe de mon impossibilité de me rendre sur les lieux à la date convenue en raison d'un cas de force majeure.

La garantie "protection juridique"

Elle permet à un assuré d'être représenté et défendu par son assurance dans une procédure de justice qui l'oppose à un tiers.

Demander à votre assureur si dans votre contrat cette prestation est souscrite.

Pour information :

L'assurance protection juridique prend généralement en charge :

- ◇ Les honoraires de l'avocat,
- ◇ Les frais d'expertise,
- ◇ Les frais de procédure.
- ◇ L'assuré peut choisir librement son avocat. Il n'est pas obligé de choisir celui proposé par son assurance.

Le contrat peut prévoir certaines limites :

- ◆ Des domaines d'intervention couverts limités,
- ◆ Un seuil d'intervention, sous lequel l'assurance n'interviendra pas,
- ◆ Un plafond de prise en charge, au-dessus duquel la charge reviendra à l'assuré,
- ◆ Un plafonnement des honoraires d'avocat,
- ◆ Des limites territoriales d'intervention (par exemple, la France métropolitaine),
- ◆ Des délais de carence.
- ◆ Il est donc important de bien étudier le contrat.



PREPAREZ VOS VACANCES

Alarme, vidéosurveillance, caméra de surveillance

Bien choisir son système de protection



Pour protéger son domicile contre les tentatives d'intrusion et de cambriolage, une alarme semble indispensable. Depuis quelques années, le matériel évolue, passant des traditionnelles

alarmes de maison à des systèmes de vidéosurveillance connectés. Qu'il s'agisse de basiques caméras de surveillance ou des packs domotiques complets, chaque solution a ses avantages et ses inconvénients.

LES RÈGLES À RESPECTER

Installer un système de -vidéosurveillance chez soi ne nécessite aucune déclaration préalable.

Mais certaines règles sont à respecter :

- Ne filmer que l'intérieur de sa propriété (pièces, jardin, chemin d'accès privatif...). En raison du principe de respect de la vie privée, il est interdit de pointer une caméra vers le domicile d'un voisin ou vers la voie publique, même pour surveiller son véhicule.
- Faire en sorte que les images ne puissent être visionnées que par des personnes autorisées par le propriétaire des lieux et prendre garde à ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées (famille, amis ou gens de passage).
- Conformément au code du travail, informer de la présence de caméras et de leur finalité tout personnel travaillant de manière régulière à son domicile (femme de ménage, personnel médical, baby-sitter...). Une déclaration à la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) peut se révéler nécessaire lorsque les images font l'objet d'un enregistrement.

Cyril Brosset

cbrosset@quechoisir.org

Découvrez la totalité de cet article sur le site de UFCVQ.

Avec les Tarifs SNCF : Partez malins !

Mieux vaut s'y prendre tôt !

Pendant des années la SNCF a martelé ce slogan : « **Plus on réserve son billet tôt, plus le prix du billet sera intéressant.** » Message caché : plus on se rapproche de la date du départ, plus il augmente.

Ce discours se fait moins insistant aujourd'hui. Peut-être parce que la SNCF a progressivement mis en place des ventes de dernière minute à petits prix, notamment sur son site Internet. Mais, dans le même temps, n'aurait-elle pas discrètement modifié sa politique, en modulant davantage ses tarifs « classiques » dans les semaines qui précèdent le départ ? Nous avons cherché à le vérifier.

LE SCÉNARIO

Nous avons ciblé 79 liaisons TGV et 16 liaisons Intercités. Pour chacune d'elles, nous devons relever les prix d'un billet « loisir » sans réduction avec départ le jeudi 26 janvier sur le premier train disponible à partir de 9 h. Les tarifs ont été relevés à cinq reprises entre six semaines avant la date du départ et la veille de celui-ci.

LES RÉSULTATS

Disons-le d'emblée, l'analyse des résultats indique qu'il faut continuer d'acheter ses billets « loisir » le plus tôt possible. Même si la tarification de la [SNCF](#) n'est plus basée sur le kilométrage, l'évolution du prix au kilomètre dans les semaines qui précèdent le voyage le résume bien. Entre le premier et le dernier relevé, toutes liaisons confondues, il passe de 0,11 à 0,18 € pour les TGV et de 0,09 à 0,14 € pour les Intercités. Autre constat, toutes les destinations étudiées n'ont pas subi les mêmes variations. Les prix de certains billets n'ont pas bougé tout au long des six semaines, tandis que d'autres ont varié du simple au double, voire davantage. En revanche, les prix n'ont jamais baissé !

Pour les TGV.... [...]

Enfin, pour 8 liaisons sur 79, les prix ont plus que doublé. La palme revenant à l'Eurostar Paris-Londres avec un bond qui peut aller jusqu'à **321 %**, soit un billet renchéri de **180 €** ! [...]

Isabelle Bourcier

Pour aller plus loin, aller sur....



[Arnaud de Blauwe](mailto:Arnaud.deBlauwe@quechoisir.org)deblauwe@quechoisir.org



Audioprothésistes

LE NUMÉRUS CLAUSUS EN PROGRESSION À LA RENTRÉE

Voilà une bonne nouvelle, et une victoire partielle de l'UFC-Que Choisir, découverte à la lecture du JO : le nombre d'étudiants audioprothésistes va progresser de 22 % à la rentrée prochaine grâce à l'ouverture d'une nouvelle école et la progression de la capacité de certaines autres.

En quoi est-ce une bonne nouvelle pour les consommateurs, me direz-vous ? Les audioprothésistes ont un rôle central dans l'accompagnement et l'équipement des personnes malentendantes. Loin de le nier, l'UFC-Que Choisir, rejointe depuis par l'Autorité de la Concurrence, souhaite même offrir les services de ces professionnels à davantage d'usagers, en augmentant leur nombre. Car depuis 2015, un numerus clausus limite le nombre d'étudiants formés chaque année, alors même qu'une pénurie patente existe (3 264 professionnels en exercice au 1er janvier 2016, alors que pour couvrir toute la population malentendante, il en faudrait plus de 7 000). Ce problème entraîne une pénurie de professionnels qui nuit très directement à l'accès aux soins.

Peu nombreux, et très demandés, les audioprothésistes sont en position de force pour obtenir des rémunérations très supérieures aux professions comparables (infirmières ou kinésithérapeutes, à niveau de formation équivalent). **Résultat : sur les 1550 € que coûte une audioprothèse, plus du tiers du prix (534 €, soit plus de 1050 € pour l'équipement des deux oreilles) revient en salaire à l'audioprothésiste.** Augmenter leur nombre est le seul moyen de réduire cette rente et donc les prix, et par conséquent de diminuer le renoncement aux soins qui touche - est-il besoin de le rappeler - 2,1 millions de malentendants. Je ne peux manquer de saluer ce premier pas prometteur et continuer d'appeler les pouvoirs publics à poursuivre leurs efforts en direction d'un relèvement progressif mais soutenu du numerus clausus pour les études d'audioprothésiste. **A bon entendeur...**

Billet du Président Alain Bazot, Publié le : 25/04/2017

PROGRAMME MINCEUR « COMME J'AIME » : MÊME LES MENTIONS MINCISSENT

INFO-ALERTE N° 1513 – 19 avril 2017

Comme j'aime, souriez à la vie !

Matraquage publicitaire sur les chaînes de télévision, (ce qui permet d'afficher le logo « vu à la TV ») et encarts dans les magazines de programmes télévisés : « **COMME J'AIME** » a mis les moyens pour promouvoir son programme minceur. Malheureusement, certaines conditions restrictives ont, elles-aussi, bénéficié d'un programme minceur. **Elles sont aussi discrètes que peu lisibles (corps de police le plus petit dans la brochure)[...]**



Déodorant ou anti-transpirant ?

Le matin, vous utilisez quoi, un déo ou un anti-transpirant ? La question peut paraître baroque tant le mot « déodorant » est passé dans le langage courant pour désigner tout ce qu'on se met sous les aisselles. En réalité, déodorant et anti-transpirant relèvent de deux catégories bien distinctes, tant par la composition que par le mode d'action.

Anti-transpirant

Les anti-transpirant utilisent des sels d'aluminium pour resserrer les pores de la peau. Ce mécanisme bloque, au moins en partie, la transpiration, ce qui empêche la formation des odeurs de sueur. [...].

Déodorant

Les déodorants ne bloquent pas la production de sueur, ils ont pour seule fonction d'en masquer l'odeur. Du coup, ils ne contiennent pas de sels d'aluminium. [...]

Et la pierre d'alun, dans tout ça ?

La pierre d'alun est un sulfate de potassium quand elle est naturelle, d'ammonium et d'aluminium quand elle est synthétique. [...]. Mais, synthétique ou naturelle, elle contient toujours des sels d'aluminium, au moins en petite quantité.

Spray ou format à bille

La présentation sous forme de spray cumule les risques. Il y a d'une part le risque d'inflammabilité. Les gaz propulseurs des sprays sont des hydrocarbures, butane, propane ou isobutane. Ils sont très facilement inflammables. On aurait tort de juger ce risque purement théorique même si, heureusement, les accidents sont rares. [...]

Les déodorants et les antitranspirants en spray émettent tous des composés organiques volatils en quantité. Ils proviennent à la fois du produit lui-même et des gaz propulseurs. [...]

Si cet article vous intéresse allez sur le site de UFC-Que choisir et lisez-le dans sa totalité.

Élisabeth Chesnais—echesnais@quechoisir.org

Certains témoignages font apparaître 16 estimations de poids perdu : le panel va de 6 kg à 40 kg. Mais la perte moyenne est de 5 kilos sur un mois et de 11 kilos sur trois mois, sur la base d'une étude réalisée en 2014 et portant sur 297 clients. L'exploitation des résultats est donc partielle puisque les composantes de la moyenne, (à savoir les résultats inférieurs à 5 kilos) ne sont même pas mentionnées. COMME J'AIME est une société prospère : plus de 34 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015, avec un bénéfice de 9 millions d'euros !

<http://www.arnaques-infos.org/files/INFO-ALERTE-N--1513--19-avril-2017---Programme-minceur-COMME-J-AIME-meme-les-mentions-mincissent.pdf>



Pourquoi les prix deviennent fous sur Internet

Ce n'est une surprise pour personne : **sur le Web, les prix bougent**. La veste en cuir que vous venez de remarquer coûtera peut-être 20 € de moins demain. Quant au smartphone qui vous fait tant rêver, son prix pourrait bien augmenter de 50 € d'ici deux jours. Certes, les internautes sont maintenant habitués aux changements réguliers de tarifs, mais notre enquête montre que ce phénomène est bien plus ancré et plus insidieux que ce que l'on pouvait imaginer. **Si presque tous les cybermarchands modifient régulièrement leurs prix**, certains le font nettement plus souvent que d'autres, n'hésitant pas, parfois, à casser leurs prix un jour pour les faire remonter encore plus haut le lendemain.

Des équipes dédiées à la politique tarifaire

Avec l'omniprésence des comparateurs de prix, qui permettent aux internautes de visualiser toutes les offres instantanément, et avec la concurrence de plus en plus acharnée, notamment de sites basés en Asie, **le prix est devenu une donnée hyper stratégique** que les cybermarchands surveillent comme le lait sur le feu. [...]

Ce que veulent désormais les e-commerçants, c'est vendre à un niveau qui leur permettra à la fois d'écouler leurs stocks et de s'assurer des marges suffisantes. [...]

Cette stratégie de changement de prix appelée « dynamic pricing », n'est pas nouvelle. Elle existe depuis longtemps dans le secteur aérien et l'hôtellerie sous le nom de yield management pour améliorer les taux d'occupation. Depuis quelques années, elle s'impose aussi dans l'e-commerce. Si certains cybermarchands commencent tout juste à s'y intéresser, Amazon, lui, y travaille depuis plus de dix ans.

Cette stratégie de montagnes russes n'a rien d'improvisé. *« En modifiant très souvent ses prix, Amazon entend attirer différents types de consommateurs »,* analyse Christophe Bénavent, professeur de marketing à l'université de Paris Ouest. *Lorsqu'il affiche un prix bas, il cherche à séduire les internautes les plus attentifs au prix, ceux qui prennent du temps pour examiner les offres et utilisent les comparateurs pour trouver la meilleure.* [...]

Et voilà comment Amazon réussit le tour de force de se forger une image de bon rapport qualité/prix tout en

proposant parfois des tarifs plus élevés que ses concurrents.

Une fois capté, le client est fidélisé

Cette stratégie de conquête redoutable ne servirait pas à grand-chose sans une politique de fidélisation efficace. Sur cet aspect également, Amazon est en avance sur ses concurrents. Le marchand ne se contente pas d'un service de livraison rapide et d'un service après-vente efficace. **Dès qu'un client procède à un achat, il met en branle une série de mécanismes destinés à le faire revenir :** mise en avant d'articles susceptibles de l'intéresser, e-mail lorsqu'un produit fait l'objet d'une promotion, frais de port régulièrement offerts, etc. Pour fidéliser ses clients, Amazon compte aussi sur son service Premium qui permet, pour 49 € par an, de bénéficier d'une livraison gratuite à chaque commande. Une bonne affaire pour les gros acheteurs, mais surtout une manière pour Amazon d'éviter que les internautes ne soient tentés d'aller voir ailleurs. [...]

Publié le : 18/05/2015 Cyril BROSSET

Découvrez la totalité de cet article sur notre site : grenoble.ufcquechoisir.fr



Rabais sur Internet : Des mastodontes pris la main dans la fausse promo !

19 sites marchands, dont Amazon, Zalando, Grosbill et H&M, ont été sanctionnés pour avoir bidonné des rabais. L'enquête menée par la Répression des fraudes confirme les conclusions d'une étude de l'UFC-Que Choisir sortie un an plus tôt.

En décembre 2015, l'UFC-Que Choisir publiait [une grande enquête sur les fausses promotions](#) qui pointait sur le fait que **les rabais affichés sur les sites Internet et en magasins ne permettaient pas forcément aux consommateurs de bénéficier des prix les plus bas**. Suite à cette étude, la Direction

générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) lançait des contrôles chez les e-commerçants. Au final, la pêche a été bonne.

A l'occasion de son bilan 2016, la DGCCRF a dressé 19 procès-verbaux à l'encontre de sites marchands. Et pas des moindres. Amazon.fr, Zalando.fr, Grosbill.com ainsi que le site du vendeur de vêtements H&M font partie des sociétés visées, tout comme Vente-privee.com et Showroom-prive.com dont les locaux ont été perquisitionnés.

Au final, des sanctions financières ont été prononcées pour un total de 2,4 millions d'euros. [...]

[...] Mais il ne faut pas se leurrer : les faux rabais ne vont pas disparaître du jour au lendemain. Les consommateurs doivent donc redoubler de vigilance et plus que jamais prendre le temps, avant d'acheter, de comparer en tenant compte non pas de l'ampleur du rabais, mais du prix final réellement payé.

Nos conseils pour limiter les risques lors d'un achat en ligne.

[Lire tout l'article sur notre site : grenoble.ufcquechoisir.fr](#)



Consom'Agir

Nous rencontrer pour un litige de Consommation

GRENOBLE Tél. : [04 76 46 88 45](tel:0476468845)

24 Bis rue Mallifaud
38100 Grenoble

Site : <https://grenoble.ufcquechoisir.fr>

Mailing : contact@grenoble.ufcquechoisir.fr

Facebook : <http://oua.be/2e5b>

VOIRON Tél. : [09 81 65 89 13](tel:0981658913)

Maison des Associations
2 Place Stalingrad
38500 Voiron

Site : <https://grenoble.ufcquechoisir.fr>

Contact : antenne.voiron@grenoble.ufcquechoisir.fr

Facebook: <http://oua.be/2e5b>

BOURGOIN-JALLIEU Tél. : [04 37 03 00 85](tel:0437030085)

27 rue Bovier-lapierre
38300 Bourgoin-Jallieu

Contact : contact@bourgoinjallieu.ufcquechoisir.fr

VIENNE Tél. : [04 74 59 43 17](tel:0474594317)

Centre Social
6 rue Louis Leydier Pont l'Évêque
BP 261—38202 Vienne Cedex

Site : <http://vienne.ufcquechoisir.fr/>

NOUVEAUX TARIFS a partir de juillet 2017

Consom'Agir papier 9 euros par an

Consom'Agir numérique 5 euros par an

Recherche bénévoles sur Grenoble et Voiron

Nous recherchons des personnes motivées pour rejoindre notre association.

Vous avez des compétences professionnelles, vous maîtrisez les moyens de communication moderne et, vous disposez de quelques heures par semaine, rejoignez notre équipe de bénévoles, conseillers litiges, accueil standard, enquêtes. Nous recherchons notamment des spécialistes dans le domaine des Assurances (banque, automobile, logement, etc.) et un étudiant en BTS communication en recherche de stage. Une formation sera assurée dès votre arrivée à notre Association.

Merci de prendre contact par téléphone au **06 07 07 99 65** ou par Mail : president@grenoble.ufcquechoisir.fr

NOS ACTIONS LOCALES

JOURNEE NATIONALES DES PATIENTS

VISITES DANS LES MDH

Découvrez nos actions sur notre site

Pollution dans la cuvette grenobloise par Patricia Cerinsek



« Choisir, c'est préférer, c'est aussi renoncer.

C'est préférer la qualité au nombre, la durée à l'instant, la sauvegarde de la nature à son exploitation, le bien commun à la convenance de certains. C'est ne pas tenir pour légitime tout ce qui est techniquement faisable et économiquement rentable »

Par un bénévole

Quelques réflexions sur la pollution atmosphérique de l'hiver dernier dans le bassin grenoblois (avril 2017)

L'hiver 2016-2017 a été marqué par une très forte pollution aux particules fines en France et tout particulièrement dans les vallées habitées des Alpes. Les vallées alpines sont très vulnérables du fait d'un caractère très particulier : une faible capacité de dispersion des polluants.

Le premier gros épisode a eu lieu en décembre et un second fin janvier. Ces deux périodes sont caractérisées par des conditions anticycloniques très stables dont la conséquence a été un effet de « couvercle » qui empêche les polluants atmosphériques de se disperser. *Découvrez sur notre site la carte atmosphérique, c'est impressionnant !*

https://grenoble.ufcquechoisir.fr/wp-content/uploads/sites/59/2017/05/REFLEXIONS-POLLUTION-ATMOSPHERIQUE-BASSIN-GRENOBLOIS_27avril.pdf

CONSUM'AGIR Bimestriel publié par l'UFC-Que Choisir Grenoble-Vienne

Association à but non lucratif animée par des bénévoles

Directeur de publication : **Michel NAMY**

Reprises publicitaires interdites, Reproduction interdite

Tous droits réservés UFC-Que Choisir